

FORMULAIRE DE CRÉATION DE COMPTES ET PROFILS MANDATAIRES

Comment déposer ma demande ?



1. **Je renseigne le formulaire (page 2 et 3 de ce document) directement depuis mon ordinateur avec un outil de lecture de PDF.**

Merci de ne pas remplir ce PDF manuellement et d'éviter, dans la mesure du possible, de l'imprimer et le scanner.



2. **Je rassemble les pièces justificatives listées en page 4.**

Toute demande incomplète fera l'objet d'une relance par nos services. Après 2 mois sans réponse de votre part, la demande sera clôturée et vous devrez alors déposer une nouvelle demande, ce qui signifie le renvoi de toutes les informations et pièces justificatives demandées.



3. **J'envoie le tout (formulaire et pièces justificatives) à l'adresse e-mail maprimerenov.mandataire@anah.fr en intitulant mon e-mail « **Création de compte mandataire – Raison sociale ou Nom et prénom – Type d'intervenants - Type de mandats** »**

Veuillez privilégier le format PDF pour les pièces justificatives. Si la taille de vos PJ est trop importante pour être contenue dans un unique e-mail, nous vous conseillons de les compresser en un fichier zip que vous joindrez à votre e-mail.



4. **J'attends un retour de MaPrimeRénov'. La création du compte n'étant pas instantanée, un délai de traitement est à prévoir.**

Demande de création de compte mandataire

Profils utilisateurs à créer dans le CAS n° 2

Bon à savoir avant de déposer une demande de création de compte mandataire

- Pour chaque compte mandataire, il est possible d'avoir plusieurs profils utilisateurs permettant d'accéder à la plateforme. Cela permet de centraliser les dossiers de bénéficiaires dans un portefeuille collectif puis de répartir le traitement des dossiers sur les profils. Vous pourrez demander de nouveaux profils à tout moment en envoyant un e-mail à maprimerenov.mandataire@anah.fr
- Un profil = un mandat = une adresse e-mail unique.
- Les profils utilisateurs 2 à 4 sont optionnels. Si vous souhaitez plus de 4 profils, merci de renseigner ces informations dans un document à part.
- Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Profil utilisateur 1 (obligatoire)

Je répète les informations du représentant légal s'il souhaite être un utilisateur de la plateforme.

Nom :

Prénom :

Adresse e-mail **unique** :

Numéro de téléphone (facultatif) :

Type de mandats souhaité (un seul choix possible) :

Administratif Financier Mixte

Si vous souhaitez plusieurs mandats différents, veuillez créer des profils supplémentaires.
Si vous ne connaissez pas les différences entre les types de mandats, référez-vous à la page 4.

Profil utilisateur 2

Nom :

Prénom :

Adresse e-mail **unique** :

Numéro de téléphone (facultatif) :

Type de mandats souhaité (un seul choix possible) :

Administratif Financier Mixte

Si vous souhaitez plusieurs mandats différents, veuillez créer des profils supplémentaires.
Si vous ne connaissez pas les différences entre les types de mandats, référez-vous à la page 4.

Profil utilisateur 3

Nom :

Prénom :

Adresse e-mail **unique** :

Numéro de téléphone (facultatif) :

Type de mandats souhaité (un seul choix possible) :

Administratif Financier Mixte

Si vous souhaitez plusieurs mandats différents, veuillez créer des profils supplémentaires.
Si vous ne connaissez pas les différences entre les types de mandats, référez-vous à la page 4.

Profil utilisateur 4

Nom :

Prénom :

Adresse e-mail **unique** :

Numéro de téléphone (facultatif) :

Type de mandats souhaité (un seul choix possible) :

Administratif Financier Mixte

Si vous souhaitez plusieurs mandats différents, veuillez créer des profils supplémentaires.
Si vous ne connaissez pas les différences entre les types de mandats, référez-vous à la page 4.

Demande de création de compte mandataire

Rappel des informations clés

1. Types d'intervenants et pièces justificatives à fournir lors de la création de compte

Bon à savoir avant de déposer une demande de création de compte mandataire

- Les RIB doivent comporter la mention « Relevé d'Identité Bancaire ». Sans cette mention, votre compte ne pourra pas être créé.

| Personne physique non professionnelle | Syndic non professionnel | Personne morale privée | Personne morale publique, parapublique et conventionnée | Personne physique professionnelle |
|---|--|--|--|---|
| Proche | - | <ul style="list-style-type: none"> • Entreprise réalisant les travaux • Intermédiaire dans la réalisation des travaux (financement, conseil, syndic professionnel) • Toute SARL, SAS, SAS unipersonnelle (SASU) et EURL | <ul style="list-style-type: none"> • Membre du réseau FAIRE • Opératrice Habitat • Association de pays • Entreprise publique locale • Collectivité territoriale • GIP, CAUE • Organisme de maîtrise d'ouvrage d'insertion | <ul style="list-style-type: none"> • Auto-entrepreneur • Agent commercial • EIRL • Profession libérale |
| RIB en cas de mandat financier ou mixte | <ol style="list-style-type: none"> 1. PV d'AG mentionnant la désignation du gestionnaire 2. Pièce d'identité du représentant légal du syndic 3. RIB en cas de mandat financier ou mixte | <ol style="list-style-type: none"> 1. Pièce d'identité du représentant légal 2. Extrait de casier judiciaire du représentant légal 3. Liste consolidée des mandats sociaux du représentant légal 4. Statuts de l'organisme 5. Cerfa DBE (déclaration au bénéficiaire effectif) 6. Attestation Assurance Responsabilité Civile Professionnelle, Multirisque Professionnelle et/ou Décennale 7. RIB en cas de mandat financier ou mixte | <ol style="list-style-type: none"> 1. Statuts de l'organisme 2. RIB en cas de mandat financier ou mixte | <ol style="list-style-type: none"> 1. Attestation Assurance Responsabilité Civile Professionnelle, Multirisque Professionnelle et/ou Décennale 2. RIB en cas de mandat financier ou mixte |

2. Types de mandats



Un mandat administratif ne vous permet QUE de gérer l'aspect administratif des dossiers.



Un mandat financier ne vous permet QUE de percevoir des fonds. Vous n'avez pas accès au dossier et ne pouvez réaliser aucune démarche.



Un mandat mixte vous permet de gérer l'aspect administratif des dossiers ET de percevoir des fonds sans que ces deux fonctions ne puissent être dissociées.

Un mandataire mixte ne peut donc pas gérer certains dossiers en tant que mandataire mixte et d'autres en tant que mandataire administratif, par exemple.

Vous trouverez sur le lien suivant divers documents explicatifs : [ici](#) dont le Guide à destination des mandataires, en bas de page, conçu pour vous accompagner dans la réalisation des démarches.